

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2159

Artikel: Quand les États-Unis découvrent la TVA : la politique fiscale protectionniste de Trump et RIE III
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

publiquement, la subjectivité fait partie du jeu. Le journaliste aussi a son histoire, son point de vue. (A propos du «*retour des médias d'opinion*», écouter l'excellente interview de [Benoît Grevisse](#) dans *Tribu* sur la RTS.)

N'avons-nous pas confondu une prétendue neutralité avec l'obligation déontologique d'aller au fond des choses, de manière dépassionnée? N'ayons pas peur d'assumer notre subjectivité, ne craignons pas d'écrire à la première personne. Non pas pour imposer nos opinions. Mais pour exposer comment nous enquêtons. Comment nous confrontons les données factuelles, les opinions. Comment nous réagissons à la découverte des réalités et des témoignages que nous recueillons. Comment peut évoluer notre opinion propre.

Il nous faut résolument

privilégier le journalisme de terrain. Tourner le dos à un journalisme institutionnel auquel nous avons trop souvent succombé, qui résulte surtout de notre trop grande proximité avec les décideurs. Ces décideurs, circonstance aggravante, qui pratiquent avec toujours plus de *maestria* l'art de la communication, dont un des objectifs est d'empêcher une recherche indépendante de la vérité. Plus nous pratiquerons un tel journalisme institutionnel, et plus le public nous percevra comme les simples relais, pour ne pas dire les complices, des pouvoirs en place.

La reconquête de notre crédibilité passera donc par un journalisme d'enquête résolument critique à l'encontre des pouvoirs. Et par un journalisme de terrain à la recherche des réalités de la vie des gens. Des enquêtes et des reportages effectués par des

journalistes qui ne se mettent pas au-dessus du lot, qui assument leur subjectivité.

Mais un tel journalisme est exigeant. Il demande du temps et des moyens, de la profondeur et du suivi. Des bases indispensables qui sont en train de disparaître. Les journalistes spécialisés ne sont plus rémunérés à la hauteur de leur travail et sont obligés de faire de l'alimentaire, parfois au mépris de leur déontologie. Quant aux rédactions, leurs effectifs fondent comme neige au soleil, et chacun doit y parer au plus pressé.

C'est tout le paradoxe. Au moment où les médias journalistiques doivent regagner leur crédibilité, ils refusent ou sont incapables de s'en donner les moyens. La crise du journalisme d'information sera-t-elle finalement celle du journalisme tout court?

Quand les Etats-Unis découvrent la TVA

La politique fiscale protectionniste de Trump et RIE III

Lucien Erard - 23 mars 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31256>

«*America first*»: [la révolution fiscale](#) annoncée par les Républicains colle parfaitement avec le cri de guerre de Donald Trump. Elle exprime en effet une politique protectionniste censée réduire le déficit commercial des Etats-Unis.

Du débat sur la réforme de la

fiscalité outre-Atlantique, on a surtout retenu que le taux d'imposition des entreprises allait passer de 35 à 20%. Mais le mécanisme proposé constitue en réalité une véritable révolution. A l'avenir, la taxation des entreprises ne portera plus sur le bénéfice mais sur le *cashflow*, à savoir le

chiffre d'affaires diminué des dépenses d'exploitation, y compris les salaires, et des dépenses d'investissement. D'où son appellation *Destination-Based Cash Flow Tax* (DBCFT). De par son analogie avec la TVA, on lui a collé l'étiquette de «*taxe au profit ajouté*» (TPA).

L'impôt ne serait prélevé que sur les ventes de produits et de services à l'intérieur des USA et ne frapperait pas les exportations. L'objectif est clairement de favoriser les investissements dans le pays ainsi que les exportations et, dans le même temps, de pénaliser les importations. De plus, l'exonération prévue des profits réalisés à l'étranger devrait inciter les multinationales américaines à rapatrier leurs bénéfices accumulés hors des Etats-Unis – quelque 2100 milliards de dollars – pour échapper au fisc américain. Si le taux d'imposition tombe à 0%, il deviendrait dès lors intéressant pour ces multinationales de quitter les pays qui leur offrent actuellement des taux très attractifs, par exemple l'Irlande.

Même si la majorité républicaine pourrait imposer cette réforme, cette dernière est encore loin d'être sous toit. Les pertes fiscales qu'elle provoquerait restent à chiffrer et les mesures de rétorsion des partenaires commerciaux des Etats-Unis à évaluer. Par ailleurs, la baisse importante de l'imposition des entreprises qu'elle provoquerait risque de ne pas provoquer les effets attendus. En effet, le système fiscal actuel permet à nombre d'entreprises de ne payer que très partiellement l'impôt qu'elles devraient théoriquement supporter: de 2007 à 2011 le taux effectif moyen de l'impôt sur la société s'est élevé à 22 % seulement.

La balance commerciale de la Suisse avec les Etats-Unis

présente un excédent régulier. C'est dire que les exportateurs helvétiques doivent craindre cette réforme. Les principaux d'entre eux détiennent presque tous des unités de production sur le sol américain et pourraient y transférer leurs activités destinées à ce marché. Tel n'est pas le cas des PME qui seraient les premières lésées par cette politique protectionniste. De plus, le traitement fiscal privilégiant la valeur ajoutée sur le territoire américain risque de rendre beaucoup moins attractives les niches helvétiques précisément conçues pour capter ces bénéfices. Toutes ces incertitudes – rien n'est encore décidé outre-Atlantique – rendent d'autant plus difficile la reformulation de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III).

Les éditions Antipodes: le livre dans la cité

Vingt ans de réussite éditoriale à l'ère du numérique

Françoise Gavillet - 21 mars 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31241>

Le premier livre publié par les éditions Antipodes, au printemps 1995, fut un petit volume au format de carnet (10×15 cm), intitulé à *Lausanne, autrement*. Une couverture soignée, reproduction partielle d'un plan de Lausanne datant de 1664, et un contenu original, le recensement «*de lieux alternatifs, de ces espaces où se vivifie une culture*

diffrérente: terreau de changement social». On y trouve, entre autres, avec coordonnées et brève présentation, des associations de gauche, des lieux culturels et militants, des groupes politiques, des librairies et maisons d'édition. Dès l'origine, une publication à valeur d'engagement.

Les éditions Antipodes ont été créées par Claude Pahud.

L'univers professionnel de l'éditeur a toujours été celui de l'écrit et des livres. Il a d'abord travaillé pendant une douzaine d'années dans la librairie autogérée et alternative Basta. En 1995, il crée sa propre maison d'édition. Dans les premiers temps, jusqu'en 1999, il partage son temps entre son activité d'éditeur et la coresponsabilité de la rédaction de *Domaine Public*